

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A.A.E.P.AIDE ET ASSISTANCE À L'ENTREPRISE PEREIRENéant ☐Exercice clos le
31/03/2024**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		
		{	et livraisons	215		
	Production vendue		biens			
			services*	217		
			intracommunautaires			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	14 157	

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	16 332
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 174	244	1 174
Rémunérations du personnel*				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI))		255		254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	
		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	17 506

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280		
	Produits exceptionnels				(IV)	290		
	Charges financières				(V)	294	153	
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	}	(VI)	300	2 476
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306			

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporte le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	314	5 978
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés : 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC : 248	330	2 476
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option : (Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) : 249)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU (44. octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. séptdecies)	993	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sextdecies)	992			
	Dont divers				350
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	354	3 502
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356		
	Déficits antérieurs reportables : * 21 404 dont imputés sur le résultat :		360	

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	372	3 502
--------------------------------	--	-----	-----	-------

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
14 157

Désignation de l'entreprise SARL A.A.E.P.AIDE ET ASSISTANCE À L'ENTREPRISE PEREIRE

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 173 boulevard Pereire 75017 PARIS

Numéro SIRET* 5 2 0 0 0 8 0 9 5 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois*

12

Durée de l'exercice précédent*

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINALExercice N clos le
31/03/2024

ACTIF

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	33 899	070		33 899
		072	24 617	074		24 617
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	2 299	086		2 299
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	60 816	098		60 816
	Total général (I + II)	110	60 816	112		60 816

PASSIF

				Exercice N NET I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		6 000	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		600	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134		9 264	
	Résultat de l'exercice	136		(5 978)	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		9 886	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		41 396	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA) 169 6 289)	172		7 463	
	Comptes courants d'associés	173			
	Autres dettes	175		2 069	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		50 930	
	Total général (I + II + III)	180		60 816	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

NOT A COPY
ORIGINAL

« A.A.E.P »
Société à responsabilité limitée au capital de 6.000 Euros

**Siège Social : 173 boulevard Pereire
75017 PARIS**

520.008.095 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 20 SEPTEMBRE 2024

Le 20 septembre 2024, à 10 heures,

Les associés de la société " **A.A.E.P** ", Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 000 €, dont le siège social est à PARIS (75017), 173 Boulevard Pereire, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie RUELLE, gérante associée possédant 300 parts,

La Présidente constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024,
- Rapport Spécial de la gérante sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.
- Approbation de ces comptes et rapports,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Quitus à la gérante,
- Questions diverses.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- le rapport de gestion,
- le rapport de la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,

- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2024,

Elle rappelle aux associés qu'ils ont été convoqués plus de quinze jours à l'avance.

Il lui est donné acte de cette convocation et quitus sans réserve.

Elle rappelle ensuite que les rapports de la gérance, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la présente assemblée et que, pendant le même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente donne lecture des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et la Présidente fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente, approuve ce rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître, pour ledit exercice une perte nette de 5 978.19 €.

En conséquence, elle donne à la Gérante quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 6 867,52 € de la manière suivante :

- au compte « Report à nouveau » - 5 978.19 €

Après affectation de ce résultat, le compte « Report à nouveau » présentera un solde créditeur de 3 286.21 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code générale des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée par les associés, l'intéressé s'étant abstenu de prendre part au vote sur la convention le concernant, ces parts n'étant pas prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décharge purement et simplement la gérance du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que tous les associés sont présents et détiennent ensemble l'intégralité des parts sociales de la société.

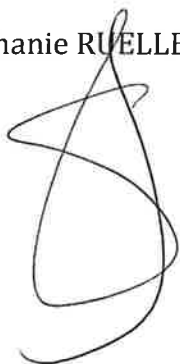
L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

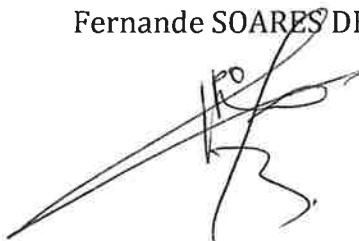
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et son associée.

Stéphanie RUELLE



Fernande SOARES DE OLIVEIRA







Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.A.E.P.AIDE ET ASSISTANCE À

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024, dont le total est de 60 817 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 5 978 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 58 517 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	33 900	33 900	
Autres	24 617	24 617	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	58 517	58 517	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 000,00 euros décomposé en 600 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 50 930 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 397	41 397		
Dettes fiscales et sociales	7 464	7 464		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 070	2 070		
Produits constatés d'avance				
Total	50 930	50 930		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Etat – autres charges à payer	1 174
Total	1 174

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	14 158		14 158
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	14 158		14 158